

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039274

Optique 138314  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5766

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEBBAR ABDELLAHIM

Date de naissance : 05/07/1952

Adresse : Derb E L MITRE Rue 08 N° 10

CASABLANCA

Tél. : 0666 35 28 61 Total des frais engagés : 950,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/10/2022

Nom et prénom du malade : SEBBAR ABDELLAHIM Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Béni en ch. Maladie - Curatif

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 09/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/11/2022		(1) 800	800,00	Dr. Abdellah Médecin généraliste Télé: 0527 27 85 61 29 70 21 Fax: 0527 29 41 33 Email: abdellah.mechmachi@gmail.com

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Centre de Radiologie Dr. Lazarus 44 Rue de la Musburger - Tél: 03 22 22 22	26/10/22	ECHO Doppler VEINEOX	650,00

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie



119, شارع بوركون - اقامة فنيسيا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

26/10/22

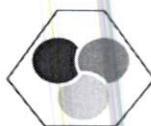
M<sup>r</sup> Sebban Abderrahim

Patient suiv<sup>re</sup> pour néo du cefon  
sous chimio / OPT

Echos Doppler  
des j<sup>ambeaux</sup>

Centre de Radiologie  
Ibn Rochd  
Casablanca - Tél.: 05 22 22 71

Dr. Abdelhak MOUDEN  
Médecin physique - Ostéopathe  
119, Avenue de Bourgogne - Casablanca  
Tél.: 05 22 29 76 97 - Fax: 05 22 26 33 88  
poursuite de la rééducation et de la prévention des maladies



Date le : 26/10/2022

Facture N° : FA3307/2022

Date de l'examen : 26/10/2022

SEBBAR ABDERRAHIM

Examens	Honoraires
ECHO DOPPLER VEINEUX	650,00
<b>Montant total</b>	<b>650,00</b>

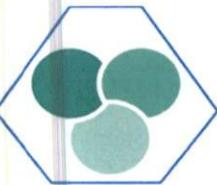
ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

SIX CENT CINQUANTE DIRHAMS

Signé : DR LAZRAK et DR ELWADY

Dr. LAZRAK Amal  
Médecin Radiologue  
R.P.E. 33.10.2022

Centre de Radiologie  
Ibn Rochd  
Casablanca  
Date : 26/10/2022



Casablanca, le 26/10/2022

Patient : SEBBAR ABDERRAHIM

### Echo-Doppler veineux des deux membres inférieurs

- La veine cave inférieure est non étudiée gênée par le pansement.
- Les veines iliaques externes, ainsi que les veines fémorales communes sont de calibre normal, perméables, à parois fines, bien compressibles par la sonde, avec flux normalement modulé.
- À gauche : Thrombose veineuse profonde jambière droite ,étendue à la veine poplitée et dont le pôle supérieur est situé au niveau du tiers inférieur de la veine fémorale superficielle, comme en témoignent la dilatation des veines ainsi que le contenu hyperéchogène de la lumière et l'absence de flux doppler.
- À droite : Absence de signe de thrombose ou de séquelle post-phlébitique .

### Au total:

Thrombose veineuse profonde du membre inférieur gauche dont le pôle supérieur est situé au niveau du tiers inférieur de la veine fémorale superficielle.

Merci de votre confiance.

Dr LAZRAK

Dr. LAZRAK Amal  
Médecin Radiologue  
Centre de Radiologie  
Ibn Rochd  
44, Rue de l'Indépendance  
Casablanca 10052221  